

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

DeLaval Chlorine Tablets

EU2090

Conformément à la directive CE n °. 1907/2006 (n ° 830/2015)

Date de préparation 23-sept.-2013

Date de révision :
28-sept.-2021

Numéro de révision: 1.5

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit DeLaval Chlorine Tablets
UFI: 8R70-P0NR-800G-C39K
Contient Dichloroisocyanurate de sodium dihydrate

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Detergent Sanitizer
Utilisations déconseillées Réserve aux utilisateurs professionnels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Contacteur le fabricant	Fournisseur
DeLaval N.V.	France: DeLaval
Industriepark-Drongen 10	Omega Parc Bat. 5
Gent	3 Bd Jean Moulin - CS40504
Belgium	78997 Elancourt
Tel. +32 9 280 91 21	France
Email MSDS.EU@delaval.com	Tel: (1) 3081 8002

Belgique/Luxembourg:
DeLaval N.V.
Industriepark-Drongen 10
9031 Gent
Belgium
Tel. +32 9 280 91 21

Suisse: DeLaval AG
Munchrutistrasse 2
6210 Sursee
Switzerland
Tel (41) 926 6611

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence

France:
(33) 1 4005 4848

Belgique:
Antipoison Center - Tel - +32 (0) 70 245 245

Luxembourg: par+ 352 8002 5500

Suisse:
(41) 44 251 51 51 (short number 145)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cet article, se référer à la section 16

Toxicité aiguë - Voie orale	Catégorie 4. (H302)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2. (H319)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3. (H335)
Toxicité aquatique aiguë	Catégorie 1. (H400)
Toxicité aquatique chronique	Catégorie 1. (H410)

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément le règlement (CE) n° 1272/2008

Hazard Pictogram(s)



Mention d'avertissement

ATTENTION

Mentions de danger

H302 - Nocif en cas d'ingestion
 H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
 H335 - Peut irriter les voies respiratoires
 H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Mentions de danger spécifiques de l'UE

EUH031 - Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique

Conseils de prudence

P102 - Tenir hors de portée des enfants
 P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
 P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage
 P301 + P312 - EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise
 P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
 P501 - Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation

Contient

Dichloroisocyanurate de sodium dihydrate

2.3. Autres dangers

Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB)

Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT)

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Sans objet

3.2. Mélange

Nature chimique de la préparation.

Nom chimique	N° CE	Numéro CAS	% massique	Classification CLP	Numéro d'enregistrement REACH
Dichloroisocyanurate de sodium dihydrate	220-767-7	51580-86-0	90 - 100	Acute Tox. 4 (H302) Eye Irrit. 2 (H319)	Aucune donnée disponible

				STOT SE 3 (H335) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410) EUH031	
--	--	--	--	--	--

Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cet article, se référer à la section 16

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours.

Conseils généraux	Il n'est pas nécessaire de consulter immédiatement un médecin. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.
Contact oculaire	Il n'est pas nécessaire de consulter immédiatement un médecin. Rincer soigneusement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
Contact avec la peau	Si l'irritation cutanée persiste, consulter un médecin. Il n'est pas nécessaire de consulter immédiatement un médecin. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Si les symptômes persistent, consulter un médecin. Retirer et laver les gants et vêtements contaminés, y compris leur doublure intérieure, avant réutilisation.
Ingestion	Il n'est pas nécessaire de consulter immédiatement un médecin. Rincer la bouche. Boire beaucoup d'eau. Si les symptômes persistent, consulter un médecin. NE PAS faire vomir.
Inhalation	Il n'est pas nécessaire de consulter immédiatement un médecin. Amener la victime à l'air libre. Il peut être nécessaire de pratiquer la respiration artificielle et/ou d'administrer de l'oxygène. Consulter un médecin.
Protection pour les secouristes	Utiliser un équipement de protection individuelle.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigus	D'après notre expérience et les informations qui nous sont accessibles, le produit n'a aucun effet nocif lorsqu'il est utilisé et manipulé de la façon indiquée.
Effets retardés	Aucun(e) connu(e).
Effets d'une surexposition	Aucun(e) connu(e).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin	Traiter les symptômes.
-------------------------	------------------------

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Dioxyde de carbone (CO ₂), Eau, Mousse
Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité	Aucun(e).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique	La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.
--	--

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection et précautions pour les pompiers	En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.
---	---

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser un équipement de protection individuelle.
Autres informations	Voir Section 12 pour plus d'informations

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs. Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte. Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir Section 12 pour plus d'informations

Équipement de protection individuel, voir section 8

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

7. MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Manipulation	Porter un équipement de protection individuel. Mettre en place une ventilation adaptée.
Remarques générales en matière d'hygiène	Pratiques générales d'hygiène industrielle. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage	Conserver dans un endroit sec. Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé. Stocker dans un bac de rétention. Conserver les récipients bien fermés et dans un endroit frais et bien ventilé.
-----------------	--

Classe de stockage (Allemagne)	10 - 13
---------------------------------------	---------

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Scénario d'exposition	Sans objet
Autres recommandations	Sans objet

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle**

Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Aucune information disponible
Concentration prévisible sans effet (PNEC)	Aucune information disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques	Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.
-----------------------------	--

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux	lunettes de sécurité avec protections latérales. (EN166:2001).
Protection de la peau	Vêtements de protection légers. Gants de protection.
Protection des mains	Gants néoprène, Gants imperméables, (EN374-1:2003)
Protection respiratoire	Masque à poussière efficace. Aucun équipement de protection spécifique exigé.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.
---	--

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	comprimé
Aspect	Blanc
Odeur	Légèrement chlorée
Seuil olfactif	Aucune information disponible

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>
pH	(1 %) 6
Point/intervalle de fusion	> 100 °C
Point/intervalle d'ébullition	> 100 °C
Point d'éclair	> 100 °C
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible

Hydrosolubilité	Aucune donnée disponible
Solubilité dans d'autres solvants	Aucune donnée disponible
Solubilité	26 g/ 100 g @ 25 °C
Coefficient de partage : n-octanol/eau	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	175-246 °C
Viscosité	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	Sans objet
Propriétés comburantes	Sans objet

9.2. Autres informations**10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ****10.1. Réactivité**

Aucune donnée disponible.

10.2. Stabilité chimique**Stabilité**

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses**Polymérisation dangereuse****Possibilité de réactions dangereuses**

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas. aucun dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Tenir hors de portée des enfants.

10.5. Matières incompatibles**Matières incompatibles**

Agents comburants forts

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Inhalation	Irritant pour les voies respiratoires.
Contact oculaire	Irritant pour les yeux.
Contact avec la peau	Aucune information disponible.
Ingestion	Nocif en cas d'ingestion.

Nom chimique	DL50 orale	DL50 cutanée	CL50 par inhalation
Dichloroisocyanurate de sodium dihydrate	500 - 1600 mg/kg (Rat)	> 5000 mg/kg (Rabbit)	

Rat (rat) Rabbit (lapin)

Irritation	Irritation respiratoire. Provoque une sévère irritation des yeux.
Corrosivité	Aucune information disponible.
Sensibilisation	Aucune information disponible.
Effets mutagènes	Ne contient pas de composé listé comme mutagène.
Effets cancérogènes	Aucun(e) connu(e).
Effets sur la reproduction	Aucun(e) connu(e)
Effets sur le développement	Aucun(e) connu(e)
STOT - exposition unique	Peut irriter les voies respiratoires
STOT - exposition répétée	Aucune information disponible
Danger par aspiration	Aucune information disponible

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**12.1. Toxicité**

Effets d'écotoxicité Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Microtox	Daphnie
Dichloroisocyanurate de sodium dihydrate	EC50 (Chlorella pyrenoidosa (aglae)): < 0.5 mg/l Exposure time: 3 h	LC50= 0.25 mg/l (96h)	EC50 : 51 mg/l (3 h)OECD Test Guideline 209	EC50= 0.28 mg/l (48h)

12.2. Persistance et dégradabilité

Dichloroisocyanurate de sodium dihydrate Difficilement biodégradable (2 % après 28 jours) Eau OECD 301D

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible

Nom chimique	Coefficient de partage
Dichloroisocyanurate de sodium dihydrate	-0,0056

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucun(e) connu(e).

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non utilisés Éliminer conformément aux réglementations locales. Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Emballages contaminés Éliminer conformément aux réglementations locales.

Autres informations Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application
Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

IMDG/IMO

14.1 N° ONU	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe de danger	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC	Aucune information disponible

ADR/RID

14.1 N° ONU	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe de danger	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC	Aucune information disponible

IATA/ICAO

14.1 N° ONU	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé

14.3 Classe de danger	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC	Aucune information disponible

15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classification allemande WGK Classe dangereuse pour l'environnement aquatique = 3 (auto-classification)

EU Legislations

Reg.1907/2006-REACH

Reg. 830/2015 That modify REACH

Reg.1272/2008 On classification, packaging and labeling of dangerous substances and preparations

Dir. 2000/39/CE

Reg. 2018/1480/CE (ATP 13 CLP)

Inventaires internationaux

All of the components in the product are on the following Inventory lists: Australie (AICS), Chine (IECSC), Japon (ENCS), Philippines (PICCS).

EINECS/ELINCS All components are listed or exempted

Légende

EINECS/ELINCS - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances/EU List of Notified Chemical Substances

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

EUH031 - Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique

Principales références de la littérature et sources de données

www.ChemADVISOR.com/

Date de préparation 23-sept.-2013

Date de révision : 28-sept.-2021

Numéro de révision: 1.5

Remarque sur la révision:

Motif de la révision Update Section: 1.1 (+ UFI)

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité.

Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte

Fin de la Fiche de données de sécurité